



Commune de Le Mesnil-Villeman

SEANCE DU 18 juin 2020

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation 9 juin 2020

Date d'affichage 23 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit du mois de juin,
A vingt heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Le Mesnil-Villeman, sous la présidence de Mr Hervé AGNES, Maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
Secrétaire de séance : LEBARBIER MARTIN Marina

PREVEL François	LENOIR Cécile	BEDOUIN Mathieu
PAYET Martine	LEBARBIER MARTIN Marina	LE THENO Virginie
MESNAGE Vincent	MESNAGE Marie	BACHELOT Virginie
BEAUFILS Brigitte		

Absent : /

Afin de respecter les mesures sanitaires suite à la crise du COVID 19 la séance s'est déroulée à la salle communale.

Mr le maire demande aux membres du conseil s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour, le vote des taxes pour l'année 2020.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

2020-09 Commission électrification

Mr le Maire expose aux membres du conseil qu'il faut désigner une personne du conseil afin de :

- Participer aux réunions d'information du SDEM
- Avoir la possibilité de postuler à l'élection de membre du comité syndical
- Traiter tous les problèmes ayant lien avec l'alimentation électrique sur la commune
- Piloter le contrat éclairage public et vérifier des actions
- Retransmettre les informations au groupe, (transition énergétique, énergie, ...)
- Participer, si volontaire, à diverses réunions techniques ou thématiques ou visites d'installation

Il rappelle qu'il faut un délégué pour le SDEM, mais qu'il serait souhaitable d'avoir un membre du conseil qui puisse suppléer à ce délégué pour les interventions sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, désigne :

- *Mr AGNES Hervé délégué pour siéger au sein du SDEM*
- *Mme MESNAGE Marie pour tout ce qui concerne l'électrification sur la commune tel que défini ci-dessus.*

2020-10 Commission Alimentation en eau potable (SIAEP)

Mr le Maire expose aux membres du conseil qu'il faut nommer deux membres du conseil municipal pour :

- Représenter la commune au sein du SIAEP
- Traiter tous les problèmes ayant lien avec l'alimentation en eau potable de la commune
- Retransmettre les informations au conseil municipal
- Participation si volontaire à diverses réunions techniques ou thématiques ou visites d'installations.

Il rappelle qu'il faut un titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, désigne :

- **Mme BACHELOT Sophie, déléguée titulaire**
- **Mme LENOIR Cécile, déléguée suppléante**

2020-11 Commission Numérique, Informatique et Nouvelles Technologies

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut désigner un membre du conseil municipal pour le Syndicat Manche Numérique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, désigne :

- **Mme BACHELOT Sophie comme déléguée au Syndicat Manche Numérique**

Il désigne aussi Mr BEDOUIN Mathieu, pour le seconder dans cette commission, pour les affaires liées à la commune, telles que définies ci-après :

- **Correspondant privilégié pour toutes les questions liées à l'informatique, logiciels, formations, réseaux, téléphonie, ...**
- **Compilation des doléances des habitants de la commune**
- **Veille sur le déploiement des solutions en vue d'information des habitants**
- **Participation au choix des solutions à mettre en œuvre pour faciliter les travaux de notre mairie.**

2020-12 Commission Traitement des déchets

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour le Syndicat La Perrelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, désigne :

- **Mme MESNAGE Marie, déléguée titulaire**
- **Mme LENOIR Cécile, déléguée suppléante**

Il nomme aussi au niveau communal, Mme PAYET Martine pour aider les deux membres ci-dessus pour le travail sur le traitement des déchets sur la commune.

- **Traiter tous les problèmes ayant lien avec la gestion des déchets (déchetteries, bennes sur la commune, fourniture de containers, sacs poubelles composteurs, ...)**
- **Retransmettre les informations au conseil**
- **Assurer surveillance et informations sur les déchets 'illégaux' sur notre territoire**

2020-13 Gestion de l'alerte et Défense et Devoir citoyens

Mr le Maire demande aux membres du conseil de désigner quatre personnes pour le site Téléalerte, personnes qui auront aussi en charge les points suivants :

- **élaborer et maintenir le plan communal de sauvegarde**
- **évaluer les risques et recenser les personnes vulnérables**
- **Tenir à jour les liens avec les autorités et assurer une veille en collaboration avec le maire**
- **Transmettre l'ensemble des informations et processus en lien avec la journée citoyenne**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, désigne :

- **Mme MESNAGE Marie, qui sera présidente de la Commission**
- **Mme LENOIR Cécile**
- **Mr AGNES Hervé**
- **Mme LEBARBIER MARTIN Marina**

2020-14 Développement touristique

Mr le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de nommer une personne du conseil pour assister aux réunions des commissions touristiques de la CMB, l'Office du Tourisme de Gavray et l'AATTG.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, désigne :

- **Mme LE THENO Virginie, titulaire**

- Mme LENOIR Cécile,
- Mme BACHELOT Sophie

Ces membres devront assurer aussi les actions ci-dessous :

- Assurer le développement du tourisme au sein de la commune
- Recenser les acteurs touristiques de notre commune
- Vérifier qu'ils sont en règle avec la réglementation
- Vérifier qu'ils disposent des informations nécessaires au développement de leur activité
- Mettre à jour notre site afin de mettre en valeur notre offre en collaboration avec le web master
- Contribuer à la promotion des chemins de randonnée (vérifier qui pilote et s'ils sont en bon état)
- Vérifier que la boîte à livre et les livres sont en bon état et que les lectures sont abordables par tous... !

2020-15 NATURA 2000

Mr le Maire demande aux membres du conseil de désigner une personne qui participera aux réunions du SIAES (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne)

Le conseil municipal désigne Mr AGNES HERVE pour siéger au SIAES

Il décide aussi de nommer sur le plan communal deux personnes pour :

- Faciliter la mise en œuvre des plans d'actions et les mesures de protection particulières liées à l'espace Natura 2000
 - Informer sur les programmes en cours de déploiement
 - Assurer la promotion de cet écosystème au sein de notre commune
- Mr BEDOUIN Mathieu
 - Mme BACHELOT Sophie

2020-16 Affaires scolaires

Mr le Maire demande aux membres du conseil de désigner une personne pour représenter la commune au sein du conseil d'école de Gavray.

- Assister aux conseils d'école afin de recueillir l'ensemble des informations et retours des parents et enseignants et problèmes liés au fonctionnement (jeux, vélos, exercices d'évacuation, ...)
- Assurer les responsabilités liées à notre participation à la cantine de Gavray

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, désigne :

- Mme LEBARBIER MARTIN Marina, titulaire
- Mme PAYET Martine, suppléante

Il désigne aussi Mme LE THENO Virginie pour les seconder sur les sujets propres à la commune.

- Piloter tous sujets liés à la scolarité et au ramassage scolaire

2020-17 Désignation des membres pour le CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale)

Mr le Maire informe les membres du conseil qu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au CDAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres désigne :

- Mme BEAUFILS Brigitte, titulaire
- Mr AGNES Hervé, suppléant

Ces membres devront faire le lien avec le bureau du CDAS 50 et participer aux réunions afin d'informer les agents sur les prestations et leurs modalités, dans l'objectif :

- d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles,

- de venir en aide aux agents en difficultés,
- de les faire bénéficier de sorties et de voyages à prix intéressant.

2020-18 Commission révision des listes électorales

Mme PAYET Martine déléguée de l'administration ayant été élue au sein du conseil municipal, il convient de nommer un nouveau délégué pour siéger au sein de cette commission.

Le conseil décide donc de proposer quatre noms à Mr le Sous-Préfet de Coutances

- Mr YVON Jean-Pierre et Mr GAUTIER Yves, délégués titulaires
- Mr ANDRE Frédéric et Mr BEDOUIN Gérard, délégués suppléants

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Mr LEBRETON Jean-Pierre est le délégué du Tribunal et que Mr PREVEL François est le délégué du conseil municipal étant donné qu'il est le premier dans l'ordre du tableau après le maire et les adjoints.

Il rappelle aussi aux membres que la commission électorale a pour rôle de :

- Statuer sur les recours administratifs préalables aux recours contentieux formés par l'électeur contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire,
 - Contrôler la régularité de la liste électorale.
- (Nota : les demandes d'inscriptions sont adressées à la mairie et instruites par le maire et le secrétariat. Le Maire ne siège pas dans cette commission)

2020-19 Commission des Impôts Directs

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après chaque renouvellement es conseils municipaux il convient de procéder au renouvellement de la Commission des Impôts Directs et que pour une commune de notre strate il faut proposer à l'administration 20 noms pour la commune et quatre noms hors commune afin qu'il en soit retenu 5 titulaires et 5 suppléants pour la commune et 1 titulaire et 1 suppléant hors commune.

Il rappelle aussi le rôle de cette commission qui est de :

- Rendre un avis sur la liste envoyée par le centre des impôts foncier d'Avranches en corrélation avec les travaux qui ont reçu un permis de construire ou les déclarations préalables (tels que agrandissements, etc...), ou les changements de destination de locaux,..

Le conseil décide donc de proposer les noms suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme Lebarbier Martin Marina	Mr Lebreton Jean-Pierre
Mme Mesnage Marie	Mme Bachelot Sophie
Mme Beaufiles Brigitte	Mr Prevel Hervé
Mme Payet Martine	Mme Lebreton Sylvie
Mr Prevel François	Mr Martinet Raymond
Mr Mesnage Vincent	Mr Lecomte Gilbert
Mme Lenoir Cécile	Mme Gautier Marie-Claude
Mr Bedouin Mathieu	Mme Yvon Nicole
Mme Le Théo Virginie	Mme Beaufiles Huguette
Mme Faucon Arlette	Mr Grente Didier
Délégués titulaires hors commune	Délégués suppléants hors commune
Mr Mesnage Julien	Mr Martin Fabrice
Mr Gautier Philippe	Mr Niobey Philippe

2020-20 Commission Voirie

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner les membres de la commission voirie dont la mission est exposée ci-dessous :

- Préparer un plan prévisionnel concernant l'entretien et l'aménagement des parkings, chemins ruraux, voiries communales et de leur signalisation, des pancartes de village et de numérotation, des espaces verts et du fleurissement.
- Proposer les travaux à réaliser
- Etudier les demandes venant des habitants
- Lancer les consultations et donner avis sur les propositions reçues,
- Suivre les chantiers et alerter des éventuels problèmes rencontrés

- Piloter le déneigement, l'épavage, le débarnage et le curage sur les routes et chemins de notre responsabilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- Mr MESNAGE Vincent (Responsable)
- Mr PREVEL François
- Mr AGNES Hervé
- Mr BEDOUIN Mathieu

2020-21 Commission Travaux- Patrimoine-Cimetières

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner les membres de la commission Travaux-Patrimoine-Cimetières dont la mission est exposée ci-dessous :

- Préparer un inventaire et plan prévisionnel concernant l'entretien et les réparations des bâtiments et infrastructures (hors voirie et salle communale) sous la responsabilité de la commune (contrats églises, ...) incluant les cimetières
- Proposer les travaux à réaliser
- Etudier les demandes venant des habitants
- Assurer les états des lieux avec les locataires
- Lancer les consultations et donner avis sur les propositions reçues,
- Suivre les chantiers et alerter des éventuels problèmes rencontrés
- Gérer les concessions
- Disponibilités en journée pour suivi des prestataires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- Mme LEBARBIER MARTIN Marina (Responsable)
- Mr PREVEL François
- Mme BACHELOT Sophie
- Mr AGNES Hervé

2020-22 Commission Finances et Budget

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner les membres de la commission Finances et Budget dont la mission est exposée ci-dessous :

- Suivre et contrôler les finances,
- Présenter les budgets officiels attendus par les organismes vérificateurs,
- Préparer les plans budgétaires et simulations sur les années à venir et les rendre lisibles par tous.
- Proposer les assiettes des taxes locales
- Informer le conseil sur les capacités d'investissement afin de planifier les travaux compte tenu des dépenses qui y sont liées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- Mr AGNES Hervé (Responsable)
- Mme LEBARBIER MARTIN Marina
- Mme MESNAGE Marie
- Mme BEAUFILS Brigitte

2020-23 Commission Salle de Convivialité

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner les membres de la commission Salle de Convivialité dont la mission est exposée ci-dessous :

- Prendre en charge la salle communale dans l'ensemble des responsabilités qui y sont liées : clés, réservations, travaux, état des lieux, etc...
- Faire le lien avec l'employé en charge du ménage pour préparer la salle et organiser son nettoyage (Gestion de la remise des clés à l'initiative du groupe)
- Piloter l'entreprise de lavage des vitres, vérifier et assurer le changement des bouteilles de gaz, achat de vaisselle, produits nettoyage etc...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- **Mme BEAUFILS Brigitte (Responsable)**
- **Mr MESNAGE Vincent**
- **Mme LEBARBIER MARTIN Marina**

2020-24 Commission Fêtes et Cérémonies

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner les membres de la commission Fêtes et Cérémonies dont la mission est exposée ci-dessous :

- **Contribuer si nécessaire à l'organisation des fêtes sous la responsabilité des associations de la commune**
- **Budgéter, planifier et organiser les fêtes qui sont de notre initiative**
- **Rencontrer et proposer les éventuels prestataires et les suivre jusqu'à la réalisation**
- **Informers de la tenue de l'événement**
- **Prévenir le sonneur de cloches dès lors que son action est requise**
- **Informers les agents municipaux afin que les abords soient en état au moment de l'événement**
- **Vérifier que les demandes d'autorisations d'ouverture de débits de boisson temporaires, bal public, arrêtés pour courses cyclistes par exemple, etc... ont bien été demandées à la mairie et délivrées.**
- **Contrôler l'état des drapeaux de pavoiement de la mairie et du monument aux morts**
- **Commander les gerbes pour le 8 mai et le 11 novembre**
- **préparer la liste des personnes participant au repas des cheveux blancs, proposer les menus, préparer la salle, ...**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- **Mme LEBARBIER MARTIN Marina (Responsable)**
- **Mme BEAUFILS Brigitte**
- **Mme LE THENO Virginie**

2020-25 Commission Médias et Communication

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner les membres de la commission Médias et Communication dont la mission est exposée ci-dessous :

- **Définir le plan de communication interne et externe à la commune et l'exécuter**
- **Assurer la mise à jour de l'ensemble des médias (Blog / Site / Wiki / ...)**
- **Faire le choix des articles et les rédiger**
- **Faire le lien avec la presse**
- **Modérer les contributions des intervenants**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- **Mr AGNES Hervé (Responsable)**
- **Mme LE THENO Virginie**
- **Mme LEBARBIER MARTIN Marina**

2020-26 Commission Appel d'Offres

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner les membres de la commission Appel d'Offres dont la mission est exposée ci-dessous :

- **Intervenir dans l'étude, le choix et la validation de tous les AO supérieurs à 40k€**
- **Collaborer avec les commissions concernées par l'AO qui ont réalisé la pré-étude**
- **Vérifier la conformité avec le code des marchés publics**
- **Passer la commande suivant les mêmes précautions aux prestataires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- **Mr AGNES Hervé (Président)**
- **Mme LEBARBIER MARTIN Marina (Vice-Présidente)**
- **Mme MESNAGE Marie**

- Mme BEAUFILS Brigitte
- Mr MESNAGE Vincent

2020-27 Délégations du Conseil Municipal au Maire

**Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
 Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
 Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité,**

Article 1^{er} : le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1°/ de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

2°/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3°/ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent,

4°/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

5°/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

6°/ de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

7°/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

8°/ d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,

9°/ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,

Article 2^{ème} : conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3^{ème} : le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2020- 28 Indemnités des élus

Vu le PV de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 25 mai 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20-1 et suivants,

Vu l'article 82 de la Loi n° 2019-1461 du 27/12/2019,

Considérant que le conseil municipal peut fixer les indemnités des adjoints titulaires d'une délégation,

Considérant que les indemnités maximales pouvant être versées à un maire d'une commune comptant – de 500 habitants est au maximum de 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle terminale indiciaire de la fonction publique

Considérant que les indemnités pouvant être versées aux adjoints titulaires d'une délégation d'une commune comptant – de 500 habitants est au maximum de 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire terminale de la fonction publique,

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres les indemnités des adjoints selon la répartition suivante :

Fonction	Nom et Prénom	Indemnité en % de l'indice brut terminal de l'échelle terminale de la Fonction Publique
1 ^{er} Adjoint	Lebarbier Martin Marina	6.6 %
2 ^{ème} Adjoint	Mesnager Marie	6.6 %
3 ^{ème} Adjoint	Beaufils Brigitte	6.6 %

Le conseil décide que cette indemnité sera versée à compter du jour de l'élection du Maire et des Adjointes, à savoir à compter du 25 mai 2020

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2020-29 Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu le budget communal
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au départ en retraite de la secrétaire de mairie
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade de Rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 jours allant du 1^{er} septembre 2020 au 7 septembre 2020 inclus.
- Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B
- Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet à hauteur de 16 h 00 minutes hebdomadaires.
- Il devra justifier être en possession du Baccalauréat et d'au moins 6 ans d'ancienneté dans cette fonction.
- La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 591, indice majoré 498, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
 - s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
 - autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le maire précise que la secrétaire de mairie partira en congés annuels du 8 au 30 septembre 2020 inclus, et qu'il faudra pourvoir à son remplacement pendant son congé. Il procédera donc à l'embauche d'un agent contractuel au moment venu.

Ensuite, la secrétaire de mairie fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre 2020, et il convient donc de pourvoir à la nomination d'une secrétaire de mairie sur le poste. Une vacance de poste va être faite pour l'embauche d'une secrétaire de mairie sur le grade de Rédacteur à compter du 1^{er} octobre 2020 pour 16 heures hebdomadaires.

2020-30 Choix entre embauche adjoint des services techniques ou intervention d'entreprises privées pour assurer les travaux de tonte de pelouses, d'arbustes ou de haies sur la commune

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les devis établis par deux entreprises de paysagistes (trois autres devis ont été demandés mais les entreprises n'ont pas répondu).

L'entreprise Nogues de Beauchamps, propose son intervention pour un contrat annuel de 7 300 € TTC et Concept Paysage Sourdin propose la même prestation pour la somme de 8 856 € TTC, avec un supplément de 400 € si utilisation de produits phytosanitaires.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'embaucher un adjoint technique territorial pour la même durée que l'adjoint qui a démissionné le 31 mai dernier. La vacance de poste ayant été faite, et le délai respecté, cette embauche peut intervenir à compter du 1^{er} juillet prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'employer un adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 5/35h, à compter du 1^{er} juillet 2020 en contrat à durée déterminée article 3-3-3° sur le poste créé par délibération en date du / / .

2020-31 Adhésion au FDGDON année 2020

La campagne contre les frelons asiatiques ayant commencé depuis quelques semaines, Mr le Maire demande aux membres du conseil de délibérer sur l'adhésion à ce programme pour l'année 2020 et sur le choix des entreprises qui vont intervenir sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et de la liste des prestataires proposés par le FDGDON

Décide l'adhésion de la commune au FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques pour l'année 2020

Autorise Mr le Maire à signer la convention avec le FDGDON

Choisit les entreprises pour intervention sur la commune selon la liste proposée par la Fédération, à savoir :

2020-32 Vote des Taxes des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de voter au plus vite le montant des taux des taxes des impôts directs de la commune et ce avant le 3 juillet prochain, sans attendre le vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, après avoir pris connaissance du montant de l'assiette et du produit attendu

Décide

De ne pas augmenter le montant des taux pour la commune pour l'année 2020

Vote le montant des taux tel que ci-dessous :

Foncier bâti : 7. 65 %

Foncier non bâti : 21. 02 %

Il prend note que le montant du taux de la taxe d'habitation est figé à %

2020-33-Horaires d'ouverture de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au changement des élus il convient d'adapter les heures d'ouverture du secrétariat de mairie aux disponibilités de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie à compter du 20 juillet prochain comme suit :

Le lundi de 10 h à 12 h

Le jeudi de 16 h à 18 h

Une information près des habitants, dans la presse, sur les sites internet et par voie d'affichage va être faite dans les jours à venir.

Questions diverses

- Monsieur BEDOUIN Mathieu propose aux membres du conseil de visiter sa ferme afin de montrer son travail et sensibiliser sur le métier d'agriculteur. Une date pour cette visite sera fixée ultérieurement selon les disponibilités de chacun.
- Une information est faite sur le nombre de rouleaux de sacs poubelles distribués par foyer.
- Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'instant l'ouverture des salles de convivialité est encore limité à la moitié de leur capacité afin de pouvoir respecter les gestes barrières, à savoir, une chaise sur deux occupée, port du masque, sens de circulation, etc... la responsabilité de la personne qui loue est engagée.
- Monsieur le Maire fait un point sur les problèmes qui se posent au village de La Rossinière. Il informe qu'il a procédé à la pose du numéro 6 sur la voie communale, et que prochainement les services de La Poste vont procéder à la pose de boîtes à lettres de type CIDEX pour ce village, et qu'il reste à définir le meilleur endroit.

AGNES Hervé	LEBARBIER MARTIN Marina	MESNAGE Marie
BEAUFILS Brigitte	PREVEL François	PAYET Martine
MESNAGE Vincent	LENOIR Cécile	BEDOUIN Mathieu
LE THENO Virginie	BACHELOT Sophie	

--	--	--